

TESTS D'ENTRÉE AU CFMI

Les tests d'entrée ont pour objectif de permettre au jury d'apprécier vos qualités musicales (instrumentales et vocales), votre capacité à communiquer face à un groupe et votre motivation à entrer dans la formation.

Ils comportent : des épreuves d'écoute (mémorisation, relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques, commentaires d'extraits d'œuvres enregistrés), des épreuves instrumentale (interprétation et improvisation), des épreuves vocales (interprétation, déchiffrage, direction), un entretien.

Conseils de préparation

Nous vous conseillons de vous y préparer :

- en concevant un programme musical (instrumental et vocal) où vous êtes à l'aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité musicale ;
- en vous entraînant particulièrement à la pratique vocale (interprétation et déchiffrage) car elle est très présente dans la formation et très importante dans l'exercice du métier plus tard ;
- en (re)travaillant la formation musicale car il faut posséder un minimum d'aisance dans la lecture et l'écriture musicales ;
- en vous montrant curieux d'autres pratiques et cultures que la vôtre car le musicien intervenant doit savoir faire preuve d'ouverture et être polyvalent ;
- en vous informant sur le métier de musicien intervenant par des rencontres ou des lectures car la formation conduit à un métier qu'il vaut mieux connaître ;
- en multipliant autant que possible les expériences qui vous permettront de conforter votre projet (encadrer des enfants, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser, aller aux concerts...).

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Les épreuves se déroulent sur une seule journée ; les épreuves de l'après-midi sont réservées aux candidats retenus à l'issue des épreuves du matin.

MATIN

Exercices d'écoute	Relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques, mémorisation et transcription, commentaires de fragments enregistrés.
Déchiffrage	Lecture « à vue » d'une mélodie. Le candidat est accompagné au piano par un pianiste du CFMI.
Pratique vocale	Interprétation d'une œuvre vocale au choix du candidat. La pièce peut être une chanson, un Lied, une mélodie... Elle doit être interprétée avec des paroles (langue au choix) et adaptée au registre du candidat (les transpositions sont à sa charge). Les candidats dont le chant est la spécialité doivent présenter deux pièces vocales d'esthétiques et de styles différents.
Pratique instrumentale	Interprétation d'une œuvre instrumentale au choix du candidat (sauf pour les chanteurs. Cf. ci-dessus). La pièce doit être un réel morceau de musique et non une étude de technique. Nous recommandons de choisir une œuvre dans laquelle le candidat sera à l'aise pour exprimer ses qualités musicales.

Les pièces présentées lors des deux dernières épreuves peuvent appartenir à tout type de répertoire : classique, contemporain, jazz, chanson, musique traditionnelle, etc. Les candidats doivent apporter leur propre instrument. Le CFMI met à disposition un piano (droit), une batterie, un vibraphone (de qualité moyenne). Pour toute demande particulière, prière de nous contacter.

Dans la mesure du possible, il est demandé de jouer et chanter par cœur. Un pianiste accompagnateur est à la disposition des candidats pour les épreuves instrumentales et vocales (fournir les partitions dans la bonne tonalité). On peut s'accompagner d'un CD, qu'il faut apporter le jour des épreuves en s'assurant de sa compatibilité de lecture.

APRÈS MIDI

Improvisation	Après un temps de préparation, les candidats se livrent à une improvisation collective sur une proposition musicale donnée. Le déroulement de la séquence est ensuite analysé collectivement par les candidats. Le jury peut proposer un deuxième essai.
Apprentissage de chanson	Il s'agit d'apprendre oralement un chant à un groupe formé par les autres candidats et d'en mener une interprétation musicale. La partition du chant est donnée en fin de matinée, le candidat dispose d'une salle avec piano ainsi que de son propre instrument pour se préparer.
Entretien individuel	Le candidat est amené à s'exprimer sur son parcours et son expérience, sur ses motivations, sur ce qu'il attend de la formation, sur sa connaissance du métier de musicien intervenant ainsi que sur sa culture générale et musicale.

Les résultats sont communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique et postal à l'issue de la session de tests. En cas de refus, le jury motive sa décision et formule des recommandations (compléments de formation, conseil de réorientation) aux candidats recalés.